



Remboursement dette

Par AlexR

Bonjour,

Suite à une arnaque, une personne a été condamnée par la justice à me rembourser une certaine somme. La mère de cette personne est décédée et elle va donc toucher en héritage une somme qui couvre ce qu'elle me doit.
A-t-elle le choix de me rembourser ou non, ou est-ce que sa condamnation me garantit d'être remboursé lors du versement de l'héritage.

Merci.

Par yapasdequoi

Bonjour

Avez-vous fait signifier par huissier le jugement ?

Si oui, vous envoyez votre huissier pour le recouvrement.

Et il pourra saisir la somme due.